

VOL 5 NO 1

AVRIL-MAI 1979

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU CAFMQ ... ET APRES?

REGIONALISATION...

Une démarche à poursuivre, mais aucune région n'est prête à passer à la deuxième étape.

LA LOI-24...

L'Assemblée générale accepte 5 des 6 recommandations et mandate le nouvel Exécutif de mettre sur pied un Comité de surveillance sur l'application de la loi.

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE SUR LES STRUCTURES...

Les membres du CAFMQ disent oui à un éventuel changement des structures mais après en avoir discuté en profondeur pour prendre position en toute connaissance de cause.

CONGRES D'ORIENTATION...

Le CAFMQ a maintenant 5 ans d'existence... La DGEA nous octroie une aide financière spéciale nous permettant de faire l'analyse de nos besoins en éducation populaire. Le CAFMQ se saisit de cette occasion pour demander à ses membres la tenue d'un congrès d'orientation à l'automne.

quoi de neuf au carrefour

trois

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CAFMQ

Les 19 et 20 mai derniers avait lieu au Centre Montfortain à Montréal, l'Assemblée générale annuelle du CAFMQ. Environ 70 personnes ont assisté à ces assises annuelles. La journée du samedi a été consacrée à l'étude en ateliers des sujets suivants: la régionalisation, les propositions d'amendements aux structures et à la Loi-24. Le lendemain dimanche avait lieu l'Assemblée générale proprement dite où les membres ont pris position sur différents sujets, principalement sur la régionalisation, les amendements aux structures, la Loi-24 et le Congrès d'orientation. De plus, un nouvel Exécutif a été élu.

La régionalisation, une démarche à poursuivre!

Tel que mentionné dans le compte-rendu de la journée d'évaluation du processus de régionalisation, aucune région n'est prête à passer à la seconde étape. Pour des raisons d'ordre économique, physique (distance) et aussi face à des difficultés de communications entre responsables d'associations locales, deux régions n'ont pas encore franchi le premier pas dans le processus de régionalisation, c'est-à-dire formé un comité régional permanent.

Par ailleurs, pour la majorité des comités régionaux en place, l'expérience s'est avérée positive. Des liens nouveaux se sont créés entre les associations, on a développé le goût d'échanger des expériences et l'exercice de la démocratie ne pose pas de problème, on se rallie de bon gré à la majorité.

Sur le plan financier, compte tenu des recommandations du C.A. relatives au financement de la régionalisation, nous croyons qu'il sera plus facile pour les régions d'entreprendre la démarche de régionalisation l'automne prochain.

Dans le but d'atteindre les objectifs de la régionalisation, il semble pertinent de continuer les démarches afin d'amener les régions non-régionalisées à faire le pas, pour renforcer le Conseil d'administration et s'assurer la participation au Conseil d'administration des représentants de la base à travers tout la province.

Les propositions d'amendements aux structures

Plusieurs propositions d'amendements aux structures ont été soumises aux membres du CAFMQ; la majorité de ces amendements a été présentée par les membres de l'Exécutif (1978-1979). Ces propositions d'amendements visaient particulièrement à

donner plus de pouvoir à l'Exécutif en l'intégrant au Conseil d'administration.

Tel que mentionné plus haut, ces propositions d'amendements aux structures ont été étudiées en ateliers par les membres. A la plénière qui a suivi ces ateliers, on a pu se rendre compte de la confusion qui régnait sur ce sujet.

Un atelier proposait des sous-amendements qui remettaient en question toute la structure du CAFMQ. Finalement, à la lecture de ce point (6) à l'ordre du jour, une proposition de mise en dépôt a été présentée par Lucie Ouellette de la région de Montréal. La proposition acceptée par l'Assemblée générale se lit comme suit:

"ATTENDU que les membres du CAFMQ veulent d'abord et avant tout que le mouvement s'unisse dans le but d'aider les familles monoparentales et passe à l'action;

ATTENDU que les amendements proposés par l'Exécutif et les sous-amendements qui s'en viennent vont certainement susciter beaucoup de discussions et risquent de prendre une bonne partie de la journée;

ATTENDU que ces amendements et sous-amendements risquent de changer passablement la structure actuelle du CAFMQ et qu'on ne les a pas discutés en profondeur et en toute connaissance de cause;

Je propose que l'ensemble des amendements (et éventuels sous-amendements) soient mis en dépôt, c'est-à-dire que nous n'en discutons pas aujourd'hui.

Je propose également qu'un comité des structures soit mis sur pied par le nouvel Exécutif;

Ce comité sera composé au moins pour les 2/3 de membres en règle d'associations affiliées au CAFMQ (autant que possible des représentants de toutes les régions) et du 1/3 de membres de l'Exécutif. Le comité s'adjoindra les personnes ressources nécessaires à son travail.

Ce comité aura comme mandat d'analyser sérieusement l'ensemble de la constitution et les règlements du CAFMQ et fera les propositions d'amendements requises. Le comité produira les textes suivants:

- le ou les texte(s) original(aux) qui est (sont) proposé(s) pour amendement(s);
- le ou les texte(s) amendé(s) complet(s);
- un texte d'explications détaillées démontrant le pourquoi de chaque amendement proposé.

Les textes précités seront envoyés aux associations au moins deux (2) mois avant une assemblée générale spéciale qui aura lieu en fin de mars ou début avril 1980.

Donc, comme on peut le constater, une assemblée générale spéciale aura lieu au début du printemps ce, dans le but de donner au CAFMQ des structures répondant au désir de la majorité des membres.

Lors de sa première réunion, le 5 juin dernier, le nouvel Exécutif du CAFMQ a procédé à la mise sur pied d'un comité "ad hoc" sur les structures. Les membres de ce comité sont:

<u>Nom</u>	<u>Région</u>	
Lise Gagnon	Québec	présidente du CAFMQ et responsable du comité
Antoinette Lamothe	Québec	
Lucille Gauthier	Mauricie-Lanaudière	
Hélène Pronovost	Mauricie-Lanaudière	présidente ex-officio
Didier Blard	Montréal-Métro	
Henriette Therrien	Montréal-Métro	
Denise Plante	Abitibi-Témiscamingue	

La Loi-24

En cette année internationale de l'enfant, le Carrefour a voulu souligner à sa façon l'année 1979 en mettant de l'avant comme thème de l'année "L'enfant des familles monoparentales", avec des sous-thèmes tels que garderies, placement d'enfants, etc... ce, dans le cadre des sessions éducatives.

Compte tenu des coupures dans les budgets de la DGEA, donc de l'impossibilité de toucher à plusieurs sous-thèmes à la fois, le Carrefour a mis l'accent sur la nouvelle Loi-24. A cet effet, un comité "ad hoc" a été formé dans un premier temps afin de faire l'étude de cette loi.

L'étude a porté sur les questions qui se posent face à l'interprétation de la Loi-24 et sur les questions que l'on se pose face à l'application concrète de cette loi en tant que familles monoparentales.

Suite aux conclusions dégagées, le comité "ad hoc" a produit un document de travail suivi de recommandations. Ce document de travail a été acheminé dans toutes les associations locales et aux responsables régionaux pour être étudié par le plus grand nombre possible de nos membres. Effectivement, ce document de travail a fait l'objet d'étude en ateliers et lors de l'Assemblée générale, les membres du CAFMQ ont adopté les mesures suivantes:

- Mettre sur pied un comité permanent chargé de voir si l'application de la Loi-24 pose des problèmes parmi nos membres et revendiquer auprès du gouvernement les améliorations nécessaires.
- Faire un sondage auprès de toutes les associations pour connaître la situation relativement à l'application de la Loi-24 sur la base d'un questionnaire commun.
- Compiler les résultats du sondage et formuler des recommandations qui devront être acceptées par le Conseil d'administration du CAFMQ.
- Faire parvenir les recommandations au gouvernement québécois via les ministères concernés.
- Proposer des modalités de collaboration avec d'autres organismes préoccupés par la Loi-24 et intéressés à réagir.
- Agir comme ressource ou support auprès des associations dans le champ couvert par la Loi-24. A cet effet, les membres du comité devront être connus de toutes les associations.

Le responsable du comité de surveillance de l'application de la Loi-24 est Yves Staumont, secrétaire à l'Exécutif; il est assisté de Marie Vinet et de Desneiges Lacroix, respectivement trésorière et conseillère à l'Exécutif. Nous invitons les personnes de toutes les régions intéressées à faire partie de ce comité à communiquer avec Yves Staumont.

Congrès d'orientation

Depuis sa fondation en septembre 1974, le CAFMQ a fait, d'année en année, des pas importants tant au niveau des réalisations que de son évolution.

Les différents mémoires présentés aux instances gouvernementales n'ont malheureusement pas eu les effets escomptés quant à l'amélioration immédiate de la qualité de vie des familles monoparentales. Par ailleurs, ces mémoires ont certainement permis d'alerter l'opinion publique sur les difficultés quotidiennes que vivent la majorité de nos membres. De plus en plus, différents organismes, groupes et individus s'intéressent à nos activités et à nos objectifs.

Les sessions éducatives et le "Projet de réflexion" ont amené beaucoup de nos membres à approfondir la réalité monoparentale et à prendre conscience de la nécessité de l'intervention à deux niveaux: individuel et collectif.

Bien qu'elle s'amorce plus lentement que prévu, la régionalisation est une démarche à poursuivre. Cette nouvelle structure est l'outil nécessaire pour créer des liens plus étroits et plus efficaces entre les associations locales elles-mêmes et les associations locales et le CAFMQ afin de permettre plus d'unité dans l'action.

Dans l'ensemble, les cinq années d'existence du CAFMQ démontrent une démarche positive, mais une contradiction subsiste toujours dans notre regroupement, à savoir, la pratique des associations locales et la pratique du CAFMQ.

La subvention spéciale de la DGEA nous permettant d'analyser les besoins de formation exprimés par notre clientèle nous semble l'occasion toute désignée pour entreprendre une consultation auprès de nos membres pour connaître nos besoins en éducation populaire. Le congrès d'orientation qui suivra cette consultation permettra à nos membres d'exprimer clairement quelle orientation on veut donner à notre regroupement (situation par rapport à d'autres organismes), et quels moyens on veut prendre, jusqu'où on veut s'impliquer pour atteindre notre objectif principal.

Les membres du CAFMQ ont adopté cette proposition de congrès d'orientation et la formation d'un comité du congrès. Voici la liste des membres du comité du congrès:

«suite»

Thérèse Patricia Millard, vice-présidente à l'Exécutif et responsable de ce comité, Denise Godbout et Suzanne Vanasse, représentantes au Conseil d'administration des régions de Québec et de Montréal ainsi que Claire Leblanc, directrice générale au CAFMQ.

Ce congrès d'orientation aura lieu vers la fin de novembre 1979 et il sera précédé d'une consultation (analyse de nos besoins en éducation populaire) parmi les membres de nos associations.

Élection d'un nouvel Exécutif au CAFMQ et description des tâches

Selon les amendements apportés aux règlements généraux du CAFMQ dans le cadre de la régionalisation, les membres de l'Exécutif sont tous élus par l'Assemblée générale.

Bien que lors des élections, le président d'assemblée fasse une description du rôle de chacun des membres de l'Exécutif, nous trouvons pertinent d'ajouter à la liste des nouveaux élus la description des tâches pour chaque poste.

Lise Gagnon 1054 avenue de l'Eglise nord Bel-Air, Québec Tél.: 875-2293 (bur.) 842-3970 (rés.)	présidente
Thérèse Patricia Millard 1207 St-André, pièce 318 Montréal, Québec Tél.: 845-2680	vice-présidente
Yves Staumont 5113, 18e avenue, # 3 Montréal, Québec Tél.: 725-0780 (rés.) 277-3086 (trav.)	secrétaire
Marie Vinet 796 Girouard St-Hyacinthe, Québec Tél.: 773-4430 467-1777	trésorière
Desneiges Lacroix 82 Iberville est Rouyn-Noranda, Québec Tél.: 764-4558	conseillère

Description des tâches pour les membres de l'Exécutif

Dans un organisme comme le CAFMQ, basé sur le volontariat des membres, il est plus que souhaitable que différentes responsabilités soient assumées directement par les membres de l'Exécutif compte tenu, bien sûr, de leurs disponibilités en tant que militants bénévoles. Le dynamisme et la crédibilité de l'organisme n'y gagneraient certes pas s'il reposait uniquement sur le personnel rémunéré pour travailler au développement du CAFMQ.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que c'est au Bureau exécutif qu'est confiée la responsabilité d'assurer la bonne marche du CAFMQ entre les réunions du Conseil d'administration et que les permanents du CAFMQ sont là non pour se substituer à l'action des membres du Bureau exécutif mais bien pour alléger leur tâche et pour y apporter une signification plus rationnelle.

Reponsabilités des membres du Bureau exécutif

A ce stade-ci de l'existence du CAFMQ...

- l'information (internet et externe)
- le financement
- le membership et le recrutement
- l'analyse des politiques gouvernementales (Loi-24, politiques en matière de garderies, supplément de revenu garanti, etc...)
- les comités du CAFMQ*.

Les tâches de l'Exécutif pourraient donc se répartir de la façon suivante:

PRESIDENT(E)

- premier et principal responsable du CAFMQ;
- représente officiellement l'organisme;
- préside l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le Bureau exécutif (peut se faire remplacer).

* Tout membre de l'Exécutif responsable d'un comité se doit de faire rapport régulièrement de la marche dudit comité et voir à ce que les mandats et les échéanciers fixés soient respectés.

VICE-PRÉSIDENT(E)

- remplace le président lorsque ce dernier est absent ou à sa demande;
- responsable de l'information interne et externe:

interne: entretenir un lien constant avec les comités régionaux et recueillir l'information pertinente susceptible d'être d'un intérêt général (provincial) pour publication dans le Bulletin de liaison;

externe: se rend disponible pour des délégations qui ont pour but d'affirmer la présence du CAFMQ dans le milieu et de le faire connaître (ex: émissions télévisées: la responsabilité du choix des participants et du contenu lui reviendrait...).

SECRETARE

- rédige les procès-verbaux;
- tient à jour le registre des minutes;
- fait respecter les règlements du CAFMQ;

TRÉSORIER(E)

- contrôle l'administration des budgets du CAFMQ;
- vérifie les états de dépenses et revenus à chaque Exécutif et C.A.;
- participe à tout comité qui a comme mandat de développer une stratégie pour assurer un financement suffisant et permanent au CAFMQ (ex: la table des organismes familiaux).

CONSEILLER(E)

- responsable du membership et du recrutement;

membership: cotisations, cartes de membres, etc.

recrutement: veiller à faire connaître le CAFMQ et faire valoir les avantages d'en faire partie;

PRÉSIDENT(E) EX-OFFICIO

- le président ex-officio est une personne ressource pour le CAFMQ. Il peut assurer la responsabilité de dossiers spécifiques sur des sujets donnés. Il a le droit de parole mais non de vote.

DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL(E)

- La tâche du directeur général en est une de planification, d'élaboration et de direction de l'ensemble des services et des programmes du CAFMQ compte tenu des directives de l'Exécutif.

o . o . o . o . o . o . o .

NOUVELLE RESPONSABLE DU SECRÉTARIAT

Les lecteurs du Bulletin de liaison vont sans doute remarquer que l'engagement d'une nouvelle responsable du secrétariat n'a plus sa place dans la rubrique "Quoi de neuf au Carrefour?" Eh oui! depuis novembre dernier, nous en sommes à notre troisième secrétaire... ça n'a plus rien de neuf, c'est presque une habitude!

Trêve de plaisanterie. Soulignons que Céline Charpentier ayant quitté son poste pour occuper un autre emploi, nous avons procédé à l'engagement d'une nouvelle responsable du secrétariat en la personne de Francine Laberge de Montréal.

o . o . o . o . o . o . o .

Notons que la présidente ex-officio cette année est Hélène Pronovost, 4310 Paquin, Trois-Rivières. Tél.: 379-7228

o . o . o . o . o . o . o .

commentaire

"LE CLUB DES DIVORCÉS"

Suite à l'émission Télémag du 10 avril 1979 sous le titre "Le Club des divorcés", l'Exécutif a fait parvenir à différents journaux quotidiens et hebdomadaires à travers la province une lettre ouverte afin de faire connaître à la population une image plus juste des associations du CAFMQ.

LETTRE OUVERTE AUX JOURNAUX

Dans le cadre de l'émission Télémag, la Société Radio-Canada présentait, le 10 avril dernier, un court reportage sur les associations de familles monoparentales sous le titre: "Les Clubs de divorcés".

Ce reportage faisait voir les activités de trois associations dont deux sont affiliées au CAFMQ (Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec), activités axées sur les loisirs socio-culturels et sportifs. L'émission mettait l'accent sur la possibilité de se divertir et sur le désir de reformer des couples.

Il est vrai que plusieurs de nos associations inscrivent à leur programme des loisirs familiaux, socio-culturels et sportifs et il peut arriver qu'à partir d'une rencontre dans une association deux personnes forment à nouveau un couple; mais là n'est pas le but de ces associations et ce reportage n'a été qu'un faible reflet de la réalité.

Le CAFMQ est un organisme familial provincial qui regroupe plus de soixante associations à travers le Québec. On retrouve au CAFMQ trois genres d'associations, soit féminines, mixtes et masculines. La plupart de ces associations recourent trois types d'activités: le dépannage, la relation d'aide et le loisir. Par ailleurs, quelques associations mixtes sont exclusivement axées sur les loisirs.

Le CAFMQ regroupe des hommes et des femmes déparés, divorcés, veufs ou parents célibataires. 80% de nos membres sont des femmes et 60% d'entre elles vivent avec un revenu en-dessous du seuil de la pauvreté. Compte tenu de la situa-

tion dans laquelle est maintenue la majorité de nos membres, le CAFMQ a pour objectif principal d'améliorer la situation socio-économique des familles monoparentales.

Il existe déjà au CAFMQ une intervention individuelle, tels le dépannage, la relation d'aide et les activités de groupe comme les cours de croissance personnelle et les loisirs. Toutefois, les associations tendent de plus en plus vers une intervention collective en vue de favoriser une prise de conscience et de développer une capacité d'analyse chez les individus leur permettant de revendiquer en tant que regroupement des droits essentiels comme un revenu suffisant, un réseau universel de garderies, le droit au travail et la possibilité de retourner aux études dans des conditions décentes. En gros, les associations permettent d'atteindre une plus grande autonomie, tant matérielle que psychologique.

De plus, nous voulons préciser qu'il y a au Québec plus de 160,000 familles monoparentales dont la majorité sont dirigées par une femme (80%). Encore une fois, 60% de ces familles monoparentales vivent quotidiennement de très grandes difficultés à cause d'un revenu insuffisant qui les empêche de combler les besoins essentiels comme le logement, la nourriture, etc...

Tous ces aspects sont bien connus de nos spécialistes de l'information et du reportage à notre Société d'Etat. Nous dénonçons le fait qu'ils aient choisi de présenter sans plus d'explications une image très fragmentaire d'une réalité combien différente. Cette pénible réalité sociale mériterait certes un meilleur traitement.

Claire Leblanc
Directrice générale
pour l'Exécutif du CAFMQ

* * * * *

NOTA BENE: Nous apprécierions grandement que les lecteurs qui ont pu lire cette lettre dans l'un ou l'autre des journaux en fassent part au secrétariat permanent.

ressources

SORIF...SORIF...SORIF...SORIF...SORIF...SORIF...SORIF...

Service d'Orientation et de Relance Industrielle pour les Femmes

vous avise que le prochain stage de formation débutera à la mi-août.
Nous sommes présentement en période de RECRUTEMENT.
Vous n'avez qu'à inviter les clientes intéressées à nous appeler
à 526-0811 pour prendre rendez-vous.

Demander Louise Drobey ou
Gabrielle Ciesielski.

BREF RAPPEL DE CE QU'EST SORIF:

Objectifs: Réintégration au monde du travail.
Développement de l'autonomie.

Clientèle: Femme qui:

- habite le Montréal-Métropolitain;
- doit ou prévoit assumer charge de famille;
- a été absente d'une façon prolongée du monde du travail;
- a une formation insuffisante;
- a un besoin urgent d'un emploi rémunéré.

Programme: Durée de 16 semaines.
Les stagiaires sont payées pour toute la durée du stage.

o . o . o . o . o . o . o . o .

LE THÉÂTRE CA PEUT SERVIR...

"ON FAIT DONC PITIÉ!" est un spectacle conçu et réalisé par un groupe de femmes chefs de famille regroupées sous le nom de FEMMES ILLIMITÉES. Ces femmes, mères célibataires et divorcées vivant seules avec leurs enfants, ont eu envie de parler d'elles-mêmes. "Vous faites donc pitié!" leur a toujours dit leur entourage. Elles ont décidé de dédramatiser leur situation et de s'expliquer avec le public.

"ON FAIT DONC PITIÉ!" est une création pleine d'humour, de tendresse et de faits vécus où 8 femmes parlent d'elles-mêmes, des autres, en n'oubliant jamais d'en rire.

Pour plus de renseignements: Pauline Baril
CLSC de la Basse-Ville
355 Marie de l'Incarnation
Québec. Tél.: (418) 687-2330

PARLIMAGE... D'ABORD UN SERVICE D'ANIMATION

Par son choix de films: Nous avons sélectionné une soixantaine de films propres à provoquer une volonté et un espoir de changement.

Par son équipe: Nos animateurs professionnels sont formés à l'animation de groupe à partir du film. Ils sont d'abord là pour soutenir les groupes dans leur démarche de réflexion et d'agir. Nous sommes donc centrés sur les groupes et non l'inverse.

Par nos services: Ils comprennent la conception de programme personnalisé et la location de films choisis. Nous fournissons les appareils (écrans, projecteurs, caisses son). L'animation du groupe se fait par des spécialistes en communication ainsi que l'évaluation.

Cette évaluation nous apparaît nécessaire dans un esprit de continuité et de prise en charge des changements présentés dans les sessions. Elle est d'autant plus importante dans un suivi en plusieurs étapes dont l'échéancier serait fixé mutuellement. Elle nous permet de faire cheminer la synthèse de chaque session aux réalisateurs et techniciens qui ont fait des films.

...ENSUITE UN CENTRE DE FORMATION

Nous donnons des sessions de formation pour les utilisateurs d'audio-visuel; pour les groupes, ces sessions peuvent se donner partout dans la province. Pour les individus, il y a des sessions qui se donnent à Montréal à différents moments. Pour plus de renseignements à ce propos, faites la demande à nos bureaux.

... ENFIN UN SERVICE DE VENTE DE COPIE

Nous conseillons aux utilisateurs de films qui sont assurés de se servir d'une copie plusieurs fois (plus de 10 fois) et qui en ont les moyens, d'acheter la pellicule pour une meilleure rentabilité. Nous offrons les copies au prix du marché

(une copie de 16 mm couleurs coûte environ \$500.) et les acheteurs peuvent alors profiter de nos services d'animation et de formation pour des coûts moindres.

Pour des renseignements supplémentaires:

Parlimage
5702 St-Urbain
Montréal, Québec
Tél.: (514) 272-3611

o . o . o . o . o . o . o . o .

CAMP D'ÉTÉ '79 - "ALLÔ MONDIAL"

Nous offrons, pour l'été '79... soit du 25 juin au 25 septembre

- AUX ORGANISMES... monoparentaux ou autres adultes avec ou sans enfants
- UN VASTE CHALET... MODERNE ET CONFORTABLE

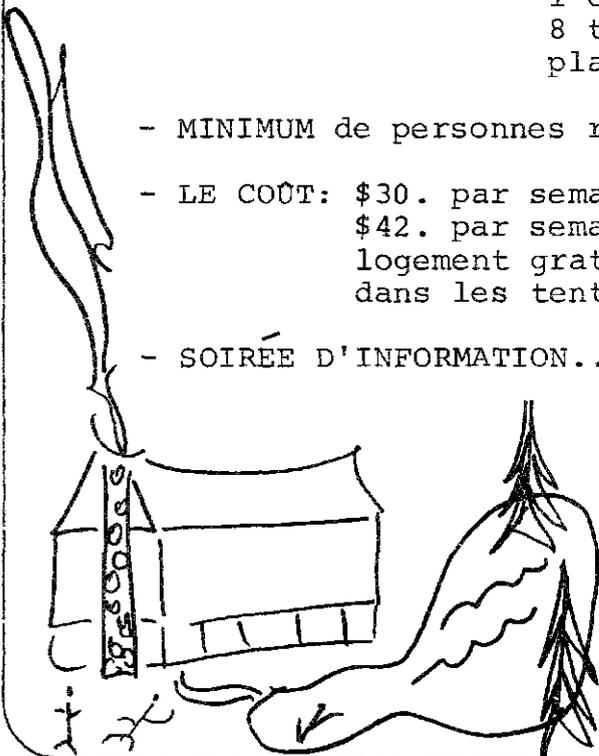
près d'un lac naturel privé et des sentiers de montagne...

2 dortoirs de 28 lits

1 chambre privée

8 tentes de 15'x15', montées sur plate-formes, en forêt.

- MINIMUM de personnes requises: 20 MAXIMUM: 40
- LE COÛT: \$30. par semaine, par personne pour le logement
\$42. par semaine, par personne pour la nourriture
logement gratuit pour les enfants (avec adultes)
dans les tentes.
- SOIRÉE D'INFORMATION... video sur le camp.
les MARDIS SOIRS, 20 heures
à Montréal: 8655 St-Denis
Tél.: (514) 381-6894
le responsable: Alexandre Dufort.



PATRONYMES ET RECOURS COLLECTIF

Comme vous le savez probablement, le comité chargé de réviser le code civil du Québec vient de déposer son rapport. Dans celui-ci, il recommande de modifier les articles du code civil de façon à ce qu'à l'avenir, il soit clairement établi que l'enfant doit porter le nom du père. Actuellement, malgré la coutume qui veut que les enfants portent le nom du père, le code civil indique que le nom apparaissant au registre est celui exprimé par les déclarants, c'est-à-dire les parents; d'où les parents peuvent, selon la loi, donner à leur enfant le nom qu'ils désirent.

De nombreux groupes et individus, à l'instar du Conseil du Statut de la Femme, se sont opposés, lors des auditions en Commission parlementaire, à l'amendement proposé par l'Office de révision du code civil en y déposant des avis allant tantôt dans le sens du nom de la mère, tantôt dans le sens du nom composé (père-mère ou première partie du nom de la mère et seconde partie du nom du père) ainsi que dans le sens du libre choix des parents. Parmi ces alternatives, un lien commun cependant: s'opposer à l'amendement obligeant de donner le nom du père uniquement.

Situation particulière à la Ville de Montréal

De nombreux parents ont vainement tenté dans le passé d'enregistrer leurs enfants auprès du greffier de la Ville de Montréal sous les patronymes maternels et paternels. Le greffier refuse, alléguant un avis du service du contentieux de la Ville qui lui recommande de ne pas forcer la coutume qui veut que l'enfant soit inscrit sous le nom du père. Il applique non pas la loi actuelle mais la coutume.

Quatre parents de Montréal (Gabrielle Thérout et Michel Lemay, Diane Béland et Jacques Roy) s'étant vu refuser le droit d'enregistrer leurs enfants respectifs au nom de Thérout-Lemay et de Béland-Roy par le greffier de la Ville de Montréal ont décidé, après discussion et diverses procédures mises à leur disposition pour obtenir justice, de la nécessité de régler la question pour tous les parents de la Ville de Montréal en choisissant le recours collectif.

Recours collectif

Ces couples et leurs enfants assistés de leur procureur Me Robert Meloche veulent assurer aux parents de la Ville de

Montréal la reconnaissance de leurs droits et désirent dénoncer publiquement la position du greffier qui correspond à celle proposée par l'Office de révision du code civil. Pour ce, ces personnes ont donc déposé une requête en Cour supérieure sous le principe du "recours collectif" au nom des parents de la Ville de Montréal.

Il s'agit d'une requête pour qu'un juge de la Cour supérieure autorise l'exercice du recours collectif dans le cas présent. En effet, les requérants, dans le cas du recours collectif, doivent obtenir une autorisation afin d'utiliser cette nouvelle procédure civile et d'agir avec le statut de représentant d'un groupe.

Si cette requête est accueillie, elle permettra l'exercice du recours collectif qui vise:

- À DECLARER les droits de la personne des parents de doter leur enfant du nom composé de la mère et du père ou de tout autre nom à leur choix;
- À DECLARER que le greffier de la Ville de Montréal est incompétent à nier ce droit et qu'il doit se conformer à la demande déposée par les parents et
- À ORDONNER au greffier d'exercer sa compétence et d'enregistrer les enfants sous le nom simple ou composé fourni par les parents.

Le recours collectif est refusé

Nous apprenons en dernière heure que le juge Maurice Lagacé de la Cour supérieure a lui-même décidé que les parents frustrés du refus du greffier de la Ville de Montréal pourront éventuellement réclamer une rectification du registre mais qu'ils ne pourront exercer de recours collectif.

Par ailleurs, au terme d'un débat de plus de trois heures où le magistrat a lui-même participé fort activement à la discussion pour soutenir, notamment, que l'économie du code civil veut qu'un recours puisse être exercé pour un cas "actuel" et non pour une éventualité prévisible. Toutefois, le magistrat devait sembler se ranger du côté des requérants qui veulent que liberté doit être accordée aux parents de donner à leurs enfants le nom qu'ils choisissent pour eux.

De plus, le juge a souligné que la requête, si elle avait été accordée, aurait nécessairement déclenché une procédure à la fois coûteuse et fort compliquée.

LA FEMME COLLABORATRICE DU MARI GREVISTE

Souvent, lors de conflits de travail, l'employeur tente d'utiliser les conjointes des grévistes pour amener les travailleurs à rentrer au travail. Par exemple, lors de certaines grèves, un représentant de l'employeur communique avec les conjointes des grévistes pour les informer des demandes du syndicat qu'il dit exagérées. On insinue parfois que l'usine devra fermer ses portes si le syndicat maintient ses demandes... Que la production devra être diminuée amenant ainsi des mises à pied...

A Ville-Vanier

Pour éviter que ces pratiques de plus en plus fréquentes n'aient prise sur elles, des femmes se sont regroupées pour lutter avec leurs maris. Ainsi, les femmes des 55 travailleurs de l'usine des câbles industriels de Ville-Vanier en grève depuis trois mois, ont décidé de participer à la lutte de leurs maris, afin de mettre en échec le chantage de l'employeur.

Madame Chantale Chartier, travailleuse et femme de gréviste, nous en dit plus long:

"Une grève, ça touche toute la famille. C'est pour cela que nous autres, les femmes des câbles, on a décidé d'embarquer avec nos maris. Nous allons avec eux sur les lignes de piquetage. Nous fabriquons ensemble le macaron qui est vendu pour soutenir la grève (ce macaron est fait à la main sur bois pyrogravé, peinturé, verni et collé). Nous visitons des syndicats et des assemblées publiques avec les grévistes."

"En participant à la lutte, on a essayé de voir où se situent les hommes par rapport aux femmes. On essaie de changer un peu la façon de vivre des hommes et des femmes qui font partie de ce syndicat-là. Les femmes n'étaient pas habituées et elles ne sont pas toutes encore prêtes à se déplacer et à venir sur les lignes de piquetage. Les hommes non plus ne sont pas toujours prêts. Par exemple, à garder les enfants, à rester à la maison

et à permettre aux femmes d'aller sur les lignes de piquetage. C'est quelque chose qui se travaille présentement. Cependant, ce n'est pas accepté et compris par la majorité."*

A Sudbury

Les permanentes du CAFMO se sont rendues à une soirée de solidarité aux travailleurs en grève de l'Inco et de Murdochville. Là encore, un témoignage d'unité dans la lutte: la présidente du comité des femmes de l'Inco à Sudbury, Ontario, a raconté comment, il y a quinze ans, la compagnie avait tenté de convaincre par lettres les femmes des grévistes du caractère négatif de la grève et quel avait été le résultat de ces lettres: en effet, la plupart des femmes, à ce moment, avaient acquiescé aux assertions de la compagnie et enjoint leurs maris de retourner au travail.

Cette année, la compagnie a essayé encore une fois de diviser les hommes et les femmes pour mettre fin au conflit. Mais cette fois, les choses ont changé: les femmes des grévistes de l'Inco se sont regroupées en un comité qui soutient les grévistes par des fêtes, des collectes, du piquetage.

Par le biais de ce comité, ces femmes se sont donné les moyens de s'éduquer au niveau politique et syndical. Elles ont vu que c'est dans l'unité que devait se mener la lutte pour leurs droits et elles ont travaillé à cette unité avec les travailleurs en grève de l'Inco.

En plus de souligner la prise de conscience de la nécessité de l'unité des hommes et des femmes, la présidente du comité a repris que l'Inco étant située à Sudbury, ville où les Franco-ontariens sont très nombreux, l'unité des travailleurs anglophones et francophones était indispensable pendant le conflit.

L'assemblée a chaudement applaudi à ce témoignage.

* Le Bulletin C.S.F., vol. 6, numéro 4, avril-mai 1979